

# *REFLETS*



## *Bulletin Municipal de Dunes*



*Semestriel – Numéro **158** – Juillet - Décembre 2024*

# Sommaire

- Séances du Conseil Municipal
- Le défi de deux copines d'enfance
- Robert Amisse
- Nouvelle association de Jade et Carla
- Un beau moment de complicité
- Une grande famille que celle des sapeurs-pompiers
- La saison 2024 du Cercle culturel est lancée
- Réunion LGV à Dunes
- Loto de l'APE : un succès phénoménal
- Chasse aux œufs avec les nounous
- Le centre de secours de Dunes
- Le vide-greniers du 1<sup>er</sup> mai
- Devoir de recueillement et de mémoire
- Il écrit des livres pour enfants
- Fin des travaux à la maison de santé
- La fête de la musique et le feu de la Saint-Jean
- Ce 23 juin 1944, Dunes village traumatisée
- Association « Les amis des chats »
- Pages récréatives
- Rubrique des Administrés

**Rédaction et Réalisation  
Conseil Municipal  
Mairie de Dunes**

**Téléphone : 05 63 39 90 51  
Adresse mail : [mairie-dunes@info82.com](mailto:mairie-dunes@info82.com)**

# **Procès-verbal de séance du Conseil Municipal**

## **Mercredi 29 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de mai (29/05/2024) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 21 mai 2024, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ALARY A. – M. DELPECH M. – M. MORELLINI J-P. – M. LEMONNIER D. – M. COUPEAU D. - M. VAL N. - Mme BOUVIER L. - M. SPERANDIO S. – Mme VESIN S. – Mme DETRAU - Mme GASBARRE S. – Mme SAVERIO M. - M. CHASSAGNE B.

### **ABSENTS EXCUSES**

Mme TREMON S. – Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Séverine GASBARRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

### **APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024.**

Adopté à l'unanimité des votants.

## **1 – Elections du 09 juin**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place le planning des permanences pour les élections européennes du 09 juin 2024.

Le bureau pourrait être constitué de la manière suivante :

Président : A. ALARY  
Vice-Président : MORELLINI Jean-Pierre  
Assesseurs : DELPECH Michel  
BOUVIER Lina  
Secrétaires : SAVERIO Magalie  
EVIEUX Mélanie

### **Permanences :**

8H00 / 10H00 : MORELLINI J-P. BOUVIER L. DELPECH M.  
10H00 / 12H00 : SAVERIO M. LEMONNIER D. BOUVIER L.  
12H00 / 14H00 : SPERANDIO S. COUPEAU D. VAL N.  
14H00 / 16H00 : DETRAU C. SAVERIO M. ALARY A.  
16H00 / 18H00 : LEMONNIER D. DELPECH M. BOUVIER L.

## **2 – Contrats d'embauche**

**DEL\_028\_2024**                      **DEL\_029\_2024**

**DEL\_051\_2024**                      **DEL\_046\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs contrats à durée limitée arrivent à échéance et qu'il est nécessaire de les renouveler ou non, il s'agit de :

- Mme MADJID Soraya qui effectue un contrat PEC pourrait être engagée sur un contrat d'un an. Dans le cas contraire, un emploi aidé à 20h00 par semaine pourrait être engagé.
- Mme LOPES Dina qui effectue un CDD pourrait être stagiaire,

- Mme LAFFITTE Laura qui effectue un CDD pourrait être stagiairisée,
- Mrs NOVION Sylvain et POMPIGNAN Alain pourraient être renouvelés sur un CDD de six mois à 35h00 par semaine avant une stagiairisation éventuelle.

### **3 – Travaux Maison de santé**

**DEL\_044\_2024**

**DEL\_050\_2024**

**DEL\_045\_2024**

M. le Maire précise qu'afin de terminer la Maison de santé il est nécessaire de prendre deux avenants au marché initial afin de crépir la partie arrière de la Maison de santé. Et, de fait, de prendre un avenant pour le marché de maîtrise d'œuvre.

### **4 – Travaux église**

**DEL\_030\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les vitraux situés derrière le chœur présentent un trou important par lequel les pigeons s'introduisent dans l'église et qu'il y a lieu de procéder à la réfection.

Après prise de contact avec M. JAGUELIN, vitrailliste, il s'avère que la pose d'un échafaudage intérieur et extérieur est nécessaire pour pratiquer une intervention correcte.

La société KAEFERWANNER propose d'installer ces échafaudages pour un montant de 3147.00 euros HT.

La réparation des vitraux par M. Nicolas JAGUELIN s'élèverait à 3124.95 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de signer les devis de l'entreprise KAEFERWANNER pour l'échafaudage et de Nicolas JAGUELIN pour la réparation des vitraux.

## **5 – Cérémonie du 23 juin (80<sup>ème</sup> anniversaire)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après réunion avec les Maires de St-Sixte et Caudecoste, il est envisagé à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire des exactions commise à St-Sixte et Caudecoste et de la pendaison de Dunes, de mettre en place un parcours mémoriel qui pourrait débuter à 9h30 à St-Sixte, 10h30 à Caudecoste pour se terminer à Dunes à 11h30.

Ce parcours mémoriel pourrait se terminer par un buffet à la salle des Templiers.

Les commerçants des trois communes seraient sollicités en fonction de leur capacité à fournir.

M. le Maire propose qu'une exposition sur la Résistance soit mise en place sous les couverts, devant l'auberge des Templiers.

Une plaque similaire aux trois communes pourrait être dévoilée dans chaque village.

Une marche mémorielle retraçant le funeste parcours de la Division Das Reich pourrait avoir lieu au départ de St-Sixte à 14h30 via Caudecoste pour arriver à Dunes ou un gouter serait servi.

Un fascicule édité par les Maires des trois communes retraçant les faits pourrait être imprimé et distribué gratuitement le jour de cette commémoration.

Il est convenu d'inviter à ce parcours mémoriel les Députés, les Sénateurs, les Conseillers Régionaux, les Conseillers Départementaux ainsi que les Maires des communes voisines, les porte-drapeaux, les corps constitués (gendarmes, Armée, pompiers).

Le coût de cette manifestation serait pris en charge par les trois communes selon des critères qui restent à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal écrit un accord de principe favorable et charge M. le Maire de continuer les investigations avec ses collègues de St-Sixte et Caudecoste.

## **6 – Groupement d'achat SDE**

### **DEL\_031\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat de groupement d'achat d'électricité pour une durée de trois ans. Après en

avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge M. le Maire de prendre la délibération correspondante.

## **7 – Modification du CET (Compte Epargne Temps)**

### **DEL\_032\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le Compte Epargne Temps des employés notamment dans la mise à jour des montants d'indemnisation de la manière suivante :

- Pour les jours accumulés au-delà de 15 jours et dans la limite de 60 jours, le Conseil Municipal autorise les agents à choisir les options suivantes :

- une utilisation sous forme de congés,
- une prise en compte au titre du RAFPT (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique Territoriale),
- un maintien sur le CET dans la limite des 60 jours,
- une indemnisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de :
  - 150.00 euros brut pour un agent de catégorie A,
  - 100.00 euros brut pour un agent de catégorie B,
  - 83.00 euros brut pour un agent de catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette revalorisation et charge M. le Maire de prendre la délibération adéquate.

## **8 – Maîtrise d'œuvre logement pharmacie**

### **DEL\_033\_2024**

M. le Maire précise qu'il y a lieu d'attribuer la maîtrise d'œuvre du logement situé au-dessus de la future extension de la pharmacie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Christophe BOISSEAU sur les bases suivantes :

- Prévisionnel des travaux : 129 792.00 euros HT,
- Maîtrise d'œuvre : 9.5 % soit 12 330.24 euros HT.

M. le Maire rappelle que ce montant peut varier en fonction du résultat de l'appel d'offre.

## **9 – Maîtrise d'œuvre pharmacie**

### **DEL\_036\_2024**

M. le Maire précise qu'il y a lieu d'attribuer la maîtrise d'œuvre de l'extension de la pharmacie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre de l'extension de la pharmacie au cabinet Christophe BOISSEAU sur les bases suivantes :

- Prévisionnel de travaux : 105 305.00 euros HT,
- Maîtrise d'œuvre : 9.5 % soit 10 003.98 euros HT.

M. le Maire rappelle que ce montant peut varier en fonction du résultat de l'appel d'offre.

## **10 - Maîtrise d'œuvre MAM (Maison des Assistantes Maternelles)**

### **DEL\_034\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer la maîtrise d'œuvre de la création du bâtiment devant héberger les assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer la maîtrise d'œuvre au cabinet Christophe BOISSEAU sur les bases suivantes :

- Montant prévisionnel des travaux : 389 795.80 euros HT,
- Maîtrise d'œuvre : 9.5 % soit 34 691.83 euros HT.

M. le Maire rappelle que ce montant peut varier en fonction du résultat de l'appel d'offre.

## **11- RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public par les réseaux d'installations de télécommunication)**

**DEL\_035\_2024**

M. Le Maire rappelle que les articles L.45-1 et 47 du Code des postes et des communications électroniques prévoient que l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication rend exigible le versement par les opérateurs d'une redevance (RODP) au profit des communes. Le montant de cette redevance, revalorisée annuellement, est assis sur la base du patrimoine implanté en domaine public (linéaire d'artères, antennes, pylônes et autres installations).

M. le Maire précise au Conseil Municipal que la commune peut adhérer au principe de la mutualisation de la RODP instauré par le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne à compter de 2010. Il précise que dans ce cadre le SDE 82 percevra le produit issu de la RODP en lieu et place des communes adhérentes au dispositif.

En contrepartie, ces dernières bénéficieront, à l'occasion de leurs travaux réalisés conjointement à des travaux de dissimulation du réseau public d'électricité, d'un accompagnement financier du SDE 82 de 50 % du montant total TTC des travaux (majorés des honoraires de maîtrise d'œuvre).

Les communes non adhérentes au dispositif s'acquitteront quant à elles de 100% du montant TTC des travaux majorés des honoraires de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire indique que pour la mise en œuvre de ce dispositif, il convient pour chaque commune adhérente, de délibérer afin de confier au SDE 82 la gestion du fonds mutualisé selon les modalités définies par décision du Comité Syndical le 26 mars 2010.

M. le Maire propose par conséquent aux membres du conseil Municipal à compter de 2025 de :

- Adhérer au dispositif de mutualisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)
- Autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention correspondante
- Confier au SDE 82 la gestion de ce fonds mutualisé
- Accepter que la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications soit par ailleurs perçue par le SDE 82 en lieu et place de la commune.
- Décider que la revalorisation annuelle à compter de 2025 sera équivalente aux montants plafonds fixés et révisés par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour 2025, de :

- Adhérer au dispositif de mutualisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public
- Autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention correspondante
- Confie au SDE 82 la gestion de ce fonds mutualisé
- Accepte que la RODP par les ouvrages de télécommunications soit par ailleurs perçue par le SDE 82 en lieu et place de la commune étant entendu que le produit ainsi perçu servira à abonder le fonds de mutualisation.
- Décide que la revalorisation annuelle à compter de 2025 sera équivalente aux montants plafonds fixés et révisés par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005.

## **12 – Questions diverses**

- **Référent Ambroisie**

### **DEL 037 - 2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un référent Ambroisie (plante sauvage hautement irritante qu'il y a lieu de détruire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide compte tenu de ses connaissances floristiques M. Noël VAL en qualité de « référent Ambroisie » et charge M. le Maire de prendre la délibération correspondante.

- **Référent déontologie**

### **DEL 038 – 2024**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 06/09/2023 le Conseil Municipal avait pris une délibération laissant le soin au CDG de nommer Mme UNTERMAIER KERLEO suppléante au référent déontologie.

Mme UNTERMAIER KERLEO ne souhaitant plus exercer son mandat il convient de délibérer afin de nommer Mme Lucie CHAPUS-BERARD déontologue suppléante pour une durée de six ans. Cette dame pourra intervenir auprès des élus locaux en cas de besoin et de défaillance du référent titulaire.

• **Maison des Assistantes Maternelles**  
**DEL\_039\_2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

L'estimation des travaux globale s'élève à 436 181.50 euros H.T.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région, du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes des deux Rives et de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Monsieur le Maire indique que ce dossier donnera lieu à une inscription au Contrat Territorial Occitanie pour la programmation du PETR Garonne Quercy Gascogne et au Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Etat	20 %	87 236.30 € H.T.
Région	20 %	87 236.30 € H.T.
Conseil Départemental	20 %	87 236.30 € H.T.
CC2R	20 %	87 236.30 € H.T.
Commune de DUNES	20 %	87 236.30 € H.T.

Total des travaux : 436 181.50 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le coût des travaux,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région, du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes des deux Rives et de l'Etat au titre de la DETR 2024.
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

• **Logement pharmacie**  
**DEL\_048\_2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait d'aménager le logement communal à l'étage de la Pharmacie.

Monsieur le Maire précise que le logement pourrait accueillir un médecin interne venant suppléer le Docteur BANDROVSKY.

L'estimation des travaux globale s'élève à 146 016.00 euros H.T.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet de rénovation. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DETR	23 %	33 191.53 € H.T.
Région	17 %	28 838.16 € H.T.
Conseil Départemental	18 %	25 581.00 € H.T.
CC2R	20 %	29 203.20 € H.T.
Commune de DUNES	20 %	29 203.20 € H.T.

Total des travaux : 146 016.00 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le coût des travaux,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des deux Rives.
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

• **Extension pharmacie**  
**DEL\_049\_2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat du bâtiment jouxtant la pharmacie, il souhaite agrandir cette dernière dont la surface des locaux ne permet pas une utilisation rationnelle et afin de pérenniser cette officine.

L'estimation des travaux globale s'élève à 118 468.13 euros H.T.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet de rénovation. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Europe (programme LEADER 2023-2024 porté par le PETR Garonne Quercy Gascogne), de l'Etat (DETR2024), de la Région, du Conseil Départemental (Fonds d'intervention économique) et de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Europe	13 %	15 720.72 € H.T.
DETR	23 %	26 929.50 € H.T.
Région	12 %	14 216.18 € H.T.
Conseil Départemental	12 %	14 216.18 € H.T.
CC2R	20 %	26 393.63 € H.T.
Commune de DUNES	20 %	26 393.63 € H.T.

Total des travaux : 118 468.13 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le coût des travaux,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des deux Rives.
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

- **Marquage au sol**

**DEL\_043\_2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire les marquages au sol d'une façon plus durable en enduit à froid et en thermocollé.

Monsieur le Maire présente le devis chez l'Entreprise Loupias d'un montant de 3 015.99 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le coût des travaux ;
- ACCEPTE le devis de l'Entreprise Loupias d'un montant de 3 015.99 € H.T. ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

- **Berger-Levrault Enfance**

M. le Maire propose que soit mis en place un nouveau logiciel de réservation de repas et de facturation qui faciliterait la gestion de la cantine. Un outil de pointage (tablette) serait mis à disposition de la cantinière afin de pointer les présences qui seront transmises à la Mairie via internet pour facturation.

Le coût auprès du CDG serait de 115.00 euros mensuel, la mise en place du service serait de 1580.00 euros auquel il convient d'ajouter 288.00 euros d'acquisition de la tablette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de M. le Maire et le charge de passer commande de cette prestation auprès du CDG.

- **Tarif cantine – garderie**

**DEL 040 – 2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les tarifs cantine pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Conformément au décret n° 2006 – 753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration et de la garderie communale pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent fixer le prix librement.

La seule limite posée par le décret est que les prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service proposé.

Après délibération, il est proposé que le prix du repas soit fixé à 3.00 euros. Le prix du repas majoré reste inchangé à 5.00 euros.

Cette modification des tarifs entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les tarifs de garderie restent inchangés.

Vu les articles L 2122 - 21 et L 2331 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Actualise le tarif des repas dans les conditions décrites plus haut,
- Dit que les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- Autorise M. le Maire à effectuer les demandes nécessaires à l'application de ce tarif.

- **Mise à jour du règlement intérieur**

**DEL\_047\_2024**

Monsieur le Maire énonce aux membres du Conseil Municipal les modifications apportées au règlement intérieur de la cantine et de la garderie à compter du 01/09/2024 :

- Modification annuelle des tarifs suite à la délibération DEL\_040\_2024
- Modification des critères d'annulation de repas
- Modification du mode d'inscription

Après lecture et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE toutes les propositions énoncées ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent règlement annexé, à l'adresser à chaque famille et à le faire appliquer à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024.

• **Rénovation énergétique de la salle des Templiers**  
**DEL\_042\_2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle des Templiers est dotée d'un système de chauffage très énergivore, bruyant et inadapté. Le tableau électrique ainsi que l'éclairage sont désuets et hors normes.

L'estimation des travaux globale s'élève à 31 532.95 euros H.T.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet de rénovation énergétique. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Région	20 %	6 306.59 € H.T.
Conseil Départemental	30 %	9 459.89 € H.T.
CC2R	30 %	9 459.89 € H.T.
Commune de DUNES	20 %	6 306.59 € H.T.

Total des travaux : 32 532.95 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le coût des travaux,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des deux Rives.
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**FIN DE SÉANCE**

# **Procès-verbal de séance du Conseil Municipal**

## **Mercredi 18 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit du mois de septembre (18/09/2024) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 10 septembre 2024, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ALARY A. – M. DELPECH M. – M. MORELLINI J-P. – M. LEMONNIER D. – M. COUPEAU D. - M. VAL N. - Mme BOUVIER L. - M. SPERANDIO S. – Mme VESIN S. - Mme SAVERIO M. - M. CHASSAGNE B.

### **ABSENTS EXCUSES**

Mme TREMON S. – Mme SESSOLO L. – Mme GASBARRE S. – Mme DETRAU

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie VESIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

### **APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024.**

Adopté à l'unanimité des votants.

## **1 – Point sur les travaux**

M. MORELLINI pour la Commission travaux informe le Conseil Municipal que le crépi de l'arrière de la Maison de santé devrait être réalisé avant la fin de l'année.

Il informe également le Conseil que certains travaux de reprise de quelques légères malfaçons ou de finitions sont en cours.

## **2 – ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les ZRR sont transformées en ZFRR (Zones France Ruralité Revitalisation).

Comme précédemment en ZRR les ZFRR peuvent permettre l'exonération des taxes foncières (CFE et TFB) pour les entreprises créées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2029 et ce, sous certaines conditions (article 1383 E, 1383 K, 1407 D, 1464 D, 1466 G du Code Général Impôts).

Compte tenu de la faible incidence que cela représenterait sur les entreprises éligibles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exonérer les entreprises.

## **3 – Subventions exceptionnelles**

### **DEL\_052\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi de demandes de subventions exceptionnelles émanant des associations suivantes :

- L'APE (Parents d'élèves) : 500.00 euros pour la mise en place du loto,
- Les Chanteurs du Brulhois : 600.00 euros pour le concert « Les grandes bouches »,
- La pétanque dunoise : 226.80 euros pour l'achat de bois pour matérialiser les terrains de jeu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les demandes suscitées et charge M. le Maire de procéder à leur paiement.

#### **4 – Prime d'Action Sociale**

##### **DEL\_053\_2024**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une prime d'action sociale est versée chaque année aux employés de la collectivité en poste au 1<sup>er</sup> décembre (y compris aux emplois aidés).

M. le Maire rappelle également que cette prime n'a pas été revalorisée depuis 2015 et qu'il serait judicieux de délibérer sur une éventuelle augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

- Que le montant de cette prime soit porté à 230.00 euros,
- Charge M. le Maire de procéder au paiement de cette prime avec le salaire du mois de décembre.

#### **5 – Taxe d'aménagement**

##### **DEL\_054\_2024**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 10 avril 2024 le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place la taxe d'aménagement et qu'il est nécessaire aujourd'hui d'en fixer le taux qui peut être compris entre 1% et 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de la taxe d'aménagement de 1.25%. Cette taxe entrera en vigueur en 2026.

#### **6 – Journée de solidarité**

##### **DEL\_055\_2024**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2004 l'Etat a imposé aux employés une journée de 7h00 non rémunérées de travail supplémentaire pour un emploi à 35.00 heures / semaine.

Après avis du CST (Comité Social Territorial) en date du 31/05/2024, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'instaurer la journée de solidarité de 7h00 pour un emploi à 35h00 / semaine,
- Décide qu'il appartient au responsable du service concerné en accord avec les agents d'organiser la répartition de ces 7h00 en une ou plusieurs fois selon les nécessités du service.

## **7 – Fournitures école et photocopies**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des restrictions budgétaires il y a lieu d'avoir une réflexion sur les fournitures scolaires et le cas échéant d'attribuer un montant maximum par enfant scolarisé.

Le montant des fournitures scolaires étant en forte hausse : 6033.21 euros en 2023 – 2024 passant à 6988.66 euros pour l'année 2024 – 2025.

Comparativement aux écoles de la Communauté de Communes de la même strate que la nôtre, le nombre de photocopies est également trop important : 126 ramettes en 2023 – 2024 alors que les écoles voisines en consomment que 65.

De même, le coût des photocopies couleur étant 10 fois supérieur au prix d'une photocopie noire et blanc, il est demandé aux institutrices d'en limiter le nombre au strict minimum.

Compte tenu de ces considérations, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer un budget de 46.00 euros par élèves pour l'année 2025 – 2026,
- De limiter à 75 ramettes A4 la fourniture de papier pour photocopies,
- Charge M. le Maire d'informer par courrier la directrice de l'école de ces décisions.

## **8 – Emplois aidés**

### **DEL\_056\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé de M. Dominique ORTISSET se termine le 19/11/2024 et que M. ORTISSET souhaite prolonger son contrat d'un an.

M. VAL, responsable du service technique, souhaite que soit provoquée une réunion avec M. ORTISSET pour le mettre en garde contre certaines casses de matériel qui pourraient être évitées.

Le Conseil Municipal décide de reconduire M. ORTISSET sur un emploi PEC (Parcours Emploi Compétence) pour une durée d'un an.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat PEC de Mme Patricia RUMI arrive à son terme le 20/12/2024. Mme RUMI souhaitant être reconduite dans ses fonctions, le Conseil Municipal est favorable à sa reconduction.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une employée sur un poste de 30h00 doit subir une intervention chirurgicale qui pourrait entraîner un arrêt de travail assez long et qu'il conviendrait donc de recruter un emploi aidé pour pourvoir à son remplacement sur une base de 20h00 à compter du 16 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de procéder à ce recrutement.

## **9 – Salles des fêtes**

### **DEL\_057\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que comme évoqué à plusieurs reprises dans les réunions précédentes il convient de pratiquer un état des lieux lors de la location des salles (entrée et sortie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Qu'un état des lieux soit effectué à partir du 1<sup>er</sup> octobre :
  - Le vendredi à 11h30 lors de la remise des clés,
  - Le lundi matin à 8h30 lors de la restitution des clés.
- Qu'une caution de 100.00 euros soit demandée pour le nettoyage,
- Que la Mairie fournisse le matériel de nettoyage des sols pour chaque salle (à l'exclusion des produits d'entretien).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de M. le Maire et le charge de mettre en place la nouvelle convention fixant ces modalités.

## **10 – Voierie**

### **DEL\_058\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise en voie sans issue de la VC12 (Chemin de Cabos).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité de classer la VC12 en voie sans issue,
- Charge M. le Maire de prendre la délibération correspondante,
- Charge M. le Maire de contacter le service voirie de la CC2R afin de procéder au panneautage adéquat.

## **11 – Achat de matériel**

- **Broyeur de branche**

M. Noël VAL pour le service espaces verts informe le Conseil Municipal que :

- Compte tenu de la grande quantité de branchage à transporter lors de la taille des platanes,
- Compte tenu aussi des besoins en matière sèche lors de la mise en place par le SMEEOM du compostage partagé,
- Compte tenu aussi du fait que le broyat de branches peut servir de paillage pour les plantations,

Il serait judicieux de faire l'acquisition d'un broyeur de branches.

La société COMAGRI à BOÉ propose un appareil qui conviendrait à l'usage souhaité pour un prix de 949.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. VAL et charge M. le Maire de faire l'acquisition de cet outil au prix de 949.00 euros HT.

- **Taille haies**

M. VAL informe également que compte tenu du nombre important de linéaires de haies arbustives nécessitant un temps considérable de main d'œuvre de

taille, il serait peut-être judicieux de faire l'acquisition d'un taille haie porté sur un tracteur. Le coût de cet équipement avoisinerait les 5000.00 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal charge M. VAL d'approfondir les recherches concernant cet appareil.

## **12 – Extension de la pharmacie**

### **DEL\_061\_2024**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation du projet d'extension de la pharmacie s'élève à 105 305.00 euros HT et précise qu'il est possible de demander une subvention à l'Europe dans le cadre du programme « Leader ».

Le nouveau plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Europe :	35 %
Etat :	25 %
CC2R :	20 %
Commune :	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le nouveau plan de financement prévisionnel concernant l'extension de la pharmacie.

## **13 – Terrain de pétanque**

### **DEL\_059\_2024**

### **DEL\_060\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain de pétanque est le dernier éclairage du complexe sportif à ne pas être pourvu d'ampoules LED afin de terminer l'opération d'économie d'énergie après le terrain de foot, le terrain de rugby et le court de tennis.

M. le Maire propose un devis de l'entreprise ESBTP Réseaux d'un montant de 21 195.00 € HT pour l'éclairage.

M. le Maire précise que la commune peut faire appel à subventions auprès de différents intervenants :

- le Conseil Départemental à hauteur de 30% dans le cadre du financement de petits équipements sportifs,
- la CC2R à hauteur de 40% dans le cadre de fonds de concours en matière d'équipements sportifs pour les éclairages de terrain de jeux,
- la région Occitanie à hauteur de 10%,
- la commune de Dunes à hauteur de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement présenté et charge M. le Maire de demander les différentes subventions.

## **14 – Questions diverses**

- **Permis de construire Mme POMPIGNAN  
DEL\_064\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme POMPIGNAN Eliane a déposé un permis de construire sur la parcelle ZH 002 non constructible lui appartenant et jouxtant la zone artisanale de Pédéhour, parcelle pour laquelle le service instructeur de la CC2R a émis un avis défavorable.

M. le Maire précise :

- Que l'exploitation de Mme POMPIGNAN a subi de lourds préjudices lors de l'expropriation due au passage de l'autoroute A62,
- Qu'à ce jour, sa maison familiale va être détruite par le passage de la LGV,
- Que la conduite de gaz TEREGA va également impacter sa propriété,
- Que son fils a anticipé ses nuisances et a quitté son activité.

M. le Maire précise également que lors de l'élaboration du PLUI-H une requête avait été faite afin que cette parcelle ZH002 soit classé en zone constructible. La CC2R avait alors émis un avis défavorable malgré l'avis motivé de la Commission d'enquête (voir ci-dessous la réponse de la Commission d'enquête).

« La réponse technocratique consistant à diriger la requérante, agricultrice veuve et âgée, vers GPSO sans aucun accompagnement pourrait être ressentie comme une forme de condescendance. Il ne s'agit pas d'une demande de compensation mais de la prise en compte par la collectivité de la vie d'un de ses ressortissants. La CE regrette ce manque d'empathie et espère le soutien du Maire de Dunes probablement plus à l'écoute de ses administrés.

La CE est favorable à cette demande mineure et limitée pour rendre constructible une partie de la parcelle ZH 002. Cela fera l'objet d'une réserve dans l'avis final. »

M. le Maire précise que Mme POMPIGNAN souhaite construire une maison afin de finir sa vie sur une parcelle lui appartenant et qu'en aucun cas elle ne souhaite en faire une opération lucrative.

M. le Maire précise également que cette parcelle est à proximité de tous les réseaux (voierie, eau, électricité).

M. le Maire souhaite connaître la position du Conseil Municipal concernant cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Regrette que la position de l'administration n'ait pas pris en compte le côté humain et exceptionnel de la situation,
- Souhaite que M. le Maire prenne un arrêté afin de délivrer le permis de construire PC 082050 24 DR003 demandé par Mme POMPIGNAN.

- **Eclairage pharmacie**

Mme RIVIERE informe le Conseil Municipal de ses difficultés de relation avec les clients lors des gardes de nuit, compte tenu de l'obscurité suite à l'extinction de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de Mme RIVIERE un ou deux spots led, charge à elle d'installer un bouton intérieur à l'officine.

- **Achat d'arbres**

M. VAL pour la Commission environnement souhaite que la commune fasse l'acquisition d'arbres afin de planter les espaces libres des lotissements « Le Gascon » et « Les Près d'Occitanie ».

M. VAL propose un devis comportant plusieurs essences pour un montant de 1300.00 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis proposé et charge M. VAL de passer la commande de ces arbres.

- **Insectes décoratifs**

Certains Conseillers Municipaux s'inquiètent de la disparition de deux insectes décoratifs qui ornaient le mur de l'école.

M. le Maire précise que ces deux décorations se sont décollé et qu'il est difficile de les refixer compte tenu de l'isolation par l'extérieur de l'école.

Une réflexion est en cours pour les réinstaller.

- **Déchets aire de camping-car**

Les containers de l'aire de camping-car sont sujet à des incivilités. De par leur situation en bordure de voirie il n'est pas certain que ces actes ne soient pas simplement dus aux camping-caristes qui d'une manière générale sont respectueux des lieux.

- **Aire de dépôt de verre terrain de tennis**

Les containers destinés à recevoir les verres situés sur le parking à côté du terrain de tennis sont souvent la cible de personnes peu scrupuleuses y déposant toutes sortes de débris.

M. VAL propose que ces containers puissent être déplacés à proximité de l'atelier municipal où une surveillance par caméra serait plus aisée à mettre en place.

La Commission travaux étudiera cette possibilité.

- **Relais SFR**

Afin d'améliorer le réseau SFR sur la commune où de nombreuses zones d'ombre existent, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude d'impact, SFR souhaiterait installer une antenne relais sur la parcelle YA 137, propriété de la commune et située au lieu-dit « Treils ».

SFR propose de fixer à 5000.00 euros annuels la redevance au profit de la commune.

Cette antenne permettrait une couverture du village à hauteur de 95%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de SFR et charge M. le Maire de prendre la délibération correspondante.

- **Repas des aînés**  
**DEL\_062\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du succès du repas spectacle donné en faveur des aînés de plus de 70 ans en début d'année 2024, il serait souhaitable de renouveler cette journée pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de reconduire un repas spectacle pour les plus de 70 ans,
- Fixe à 25.00 euros la participation pour les accompagnants de moins de 70 ans,
- Dit que le service sera effectué par les Conseillers Municipaux,
- Charge Mme GASBARRE de trouver une animation et un traiteur pour cette journée.

- **Site internet de la commune**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le site internet de la commune est finalisé, quelques changements esthétiques sont nécessaires. Le lien d'accès est : [www.dunes82.fr](http://www.dunes82.fr)

- **Remplacement arbuste « Place des Martyrs »**

M. VAL pour la Commission espaces verts informe le Conseil Municipal que suite à la non reprise de l'arbuste planté dans le plus gros pot de la Place des Martyrs, il avait été décidé de le remplacer.

Une solution provisoire avec la plantation d'essences différentes avait alors été réalisée.

De nombreux administrés nous ont fait part de leur satisfaction de ce fleurissement.

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de continuer le fleurissement et abandonne l'idée de l'arbuste.

M. le Maire rappelle aussi que grâce aux efforts conjugués de la municipalité et du service technique, la commune a reçu en 2024 les félicitations du jury des Villages fleuris.

- **Salle des Templiers**  
**DEL\_063\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération actant le nouveau plan de financement pour la rénovation de la salle des Templiers.

Coût des travaux

Financement : 31 523.95 € HT

Etat : 25 %

Région : 10 %

Conseil Départemental : 30 %

CC2R : 15 %

- **Subvention parcours mémoriel du 23 juin**  
**DEL\_065\_2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué une demande de subvention auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) concernant le parcours mémoriel du 23 juin.

En effet, si le dossier présenté est retenu pour une labellisation nationale, la commune peut bénéficier d'une subvention venant en déduction des frais occasionnés par cette journée.

**FIN DE SEANCE**

## **Le défi de deux copines d'enfance : courir contre le cancer en Guadeloupe**

La Dépêche

Publié le 09/05/2024



Amies depuis l'enfance, Maëva Paoletti et Camille Bouvier se sont lancées dans une aventure sportive, solidaire et humaine, celle de la Femina Adventure. En novembre 2024, elles s'envoleront pour la Guadeloupe pour affronter d'autres équipes féminines durant 5 jours de course. Au programme : trail, kayak, swim & run, course d'orientation, nage en mer, canyoning. Originaires de Dunes et Lamagistère et aujourd'hui Lot-et-Garonnaises, elles ont décidé de nommer leur équipe « Les Garunneuses », une contraction du nom du fleuve qui borde leur village respectif (la Garonne) et de « runner » qui signifie « coureur » en anglais.

*« Nous y mettons toute notre énergie, et espérons récolter le plus de fonds possible afin de reverser le surplus à La Ligue contre le cancer »*

Les Garunneuses ont choisi de courir aux couleurs de La Ligue contre le Cancer du 47, dont elles partagent les valeurs. « Depuis plusieurs mois, nous sommes à la recherche de sponsors pour nous aider à financer notre participation à la course. Nous y mettons toute notre énergie, et espérons récolter le plus de

fonds possible afin de reverser le surplus à La Ligue contre le cancer », explique Maëva.

Leurs actions ne s'arrêtent pas là. À Noël, les deux jeunes Agenaises ont lancé une vente de boules de Noël personnalisées, ce qui leur a permis de faire plus de 1 000 € de bénéfices. « Nous sommes aujourd'hui en train d'organiser une grande tombola. Pour cela, nous démarchons de nombreux commerçants dans le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. Nous avons déjà amassé beaucoup de lots et continuons à démarcher. Nous remercions du fond de cœur toutes celles et ceux qui nous offrent des lots », commente Camille.

« Les billets sont déjà en vente, écrivez-nous si vous en voulez ! ».

En attendant, les « Garunneuses » ont ouvert une cagnotte en ligne pour les dons des particuliers (lien de la cagnotte sur leurs réseaux sociaux) et sont toujours à la recherche de sponsors.

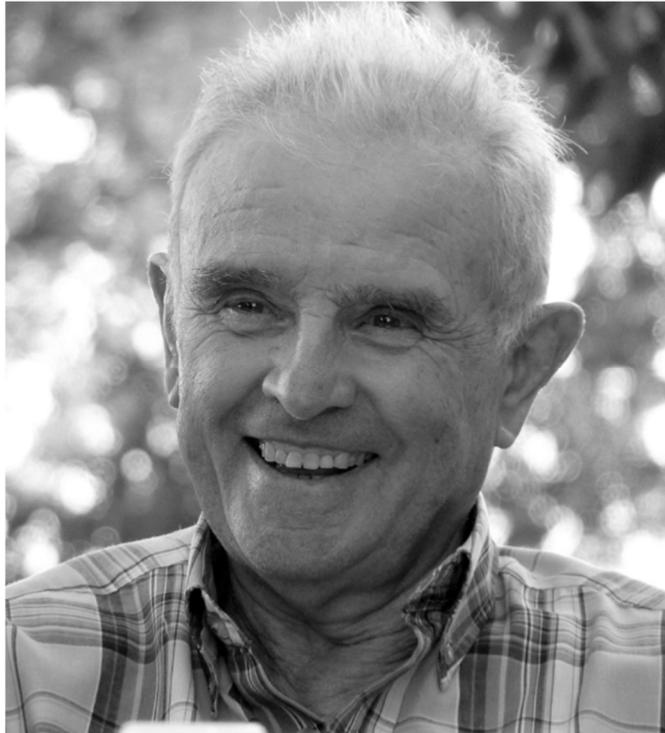
N'hésitez pas à leur écrire à [lesgarunneuses@gmail.com](mailto:lesgarunneuses@gmail.com)

Crédit : Correspondant de la rédaction du Tarn-et-Garonne

## **Robert Amissé**

La Dépêche

Publié le 19/06/2024



Les obsèques de Robert Amissé ont eu lieu mercredi 12 juin 2024.

Cette figure emblématique d'une grande gentillesse vient de tirer sa révérence à l'âge de 93 ans, laissant un grand vide derrière elle.

Robert est né à Dunes, le 1er septembre 1930. Marié avec Denise Laussier, il a eu trois garçons, six petits-enfants et arrière-petit-enfant.

Durant sa prime jeunesse, il a travaillé et a vu l'avènement du machinisme agricole aux établissements Kirpy, à Layrac, et sur l'exploitation familiale de Cachau. Il a fait son service militaire au 17e RGP, à Montauban ; soldat du contingent, il est parti faire la guerre en Algérie en 1954. En 1965, il est devenu employé communal et garde champêtre du village, toujours en concertation avec le maire de l'époque, André Vidalot. Dans la petite commune, par souci d'économie, il devra tout faire, une mission de surveillance et de protection, et ne cessera d'arpenter le village. Ce travailleur acharné, bienveillant, a fait un travail conséquent, pour le bien de la bastide et de ses habitants. Robert est devenu un personnage faisant entièrement partie du paysage rural. Toujours au service des concitoyens, il a été pompier et chef de centre de la caserne de Dunes durant de nombreuses années. Retraité en 1990, il s'est investi dans

la vie associative et était danseur chevronné dans le groupe folklorique Les Danseurs du Brulhois. Passionné par l'évolution du matériel agricole, il a participé aux journées des Vieux pistons, il maîtrisait l'art du fonctionnement de la faucheuse-lieuse.

La commune a rendu un dernier hommage à Robert, apprécié et respecté de tous, qui a marqué la vie de la commune. Ses anecdotes, son charmant sourire et sa bonne humeur communicative vont manquer.

## Nouvelle association de Jade et Carla

Le Petit journal

Publié le 20/06/2024



Dans la vitrine de leur boutique virtuelle, vous pourrez vous laisser tenter par des lingettes démaquillantes en coton ou des bijoux en acier inoxydable. A noter que tous les produits de la boutique Jarla'Thaiï ont été fabriqués par leurs soins !

Outre le côté digital, vous pouvez également aller à la rencontre de ces deux étudiantes infirmières lors de marchés et de tombolas. Leur prochaine tombola arrive d'ailleurs à grand pas, courant le mois de juillet.

À gagner ? Divers lots et cadeaux qui, on en est sûr, satisferont petits et grands.

Alors n'attendez plus ! Si vous souhaitez soutenir le beau projet de l'association Jarla'Thaiï, cagnotte en ligne, boutique digitale, marchés, tombolas et même demandes de partenariats, tout est permis !

Depuis février 2024, deux étudiantes infirmières à l'IFPS d'Agen (Institut de Formation des Professionnels de Santé) ont créé leur association, Jarla'Thaiï,

avec l'objectif de financer leur stage dans le cadre de leur formation infirmière. Zoom sur le courage et la motivation de ces deux jeunes étudiantes.

Plus qu'un projet, un rêve commun : ce projet de stage infirmier, Jade Astruc et Carla Damon l'ont transformé en rêve.

Le financement du stage est un enjeu majeur pour ce stage infirmier en Thaïlande prévu pour février 2025 et pour une durée de cinq semaines. Ces deux étudiantes de 20 ans se sont rencontrées dans le cadre de leur formation d'infirmière à l'IFPS d'Agen et se sont rapidement liées d'amitié. Cette amitié a été leur force dans ce projet puisqu'en février 2024, elles ont réussi à elles seules, à créer leur propre association, Jarla'Thaiï.

Ce stage infirmier sera l'occasion d'acquérir de l'expérience personnelle et professionnelle. Sur site, elles auront l'opportunité de mettre en pratique leurs compétences en matière de prévention et d'éducation, d'apprendre les mesures de prévention propres au pays et de découvrir ou approfondir leurs connaissances concernant certaines pathologies qui n'existent quasiment pas en France.

L'association Jarla'Thaiï: Depuis quatre mois maintenant, l'association est présente sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), et possède un site internet que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : <https://gratuit-4606158.webadorsite.com>.

Vous y retrouverez : les informations sur l'association, leurs actualités, leur cagnotte en ligne et leur boutique numérique.

CG82

## Clap de fin à l'école Jean Baylet

La Dépêche

Publié le 11/07/2024



L'année scolaire s'est terminée par moult animations : la kermesse qui a réuni beaucoup de monde, les enfants ont chanté, dansé sur la scène de la salle des Bleuets, de sympathiques petites présentations, un très beau spectacle apprécié des familles présentes qui ont applaudi les enfants et l'équipe d'enseignantes, un véritable petit succès pour les projets scolaires.

Quelques jours plus tard, pour fêter le dernier jour d'école, un grand et bon repas à l'ombre des arbres de l'arboretum de Dunes, concocté par la cheffe cuisinière "Titi" et son staff. Les enfants sont arrivés par petits groupes pour faciliter la distribution des plateaux-repas, à l'issue, la remise de cadeaux pour les CM2.

C'est une grande aventure que les élèves de CM2 vont vivre prochainement : le passage au collège. Pour marquer à la fois la fin de l'école primaire et l'entrée en collège, la municipalité a offert une calculatrice, une clef USB, ainsi qu'un livre. Deux jours plus tard, les élèves ont pu participer aux olympiades scolaires, une occasion de leur faire découvrir l'histoire des Jeux Olympiques et ses nombreuses disciplines. Un événement organisé par l'école bilingue Jean Baylet afin d'encourager les enfants à faire de l'activité physique et également promouvoir les valeurs du sport.

D. LEMONNIER

# Le 14 juillet célébré par les sapeurs-pompiers

Le Petit Journal

Publié le 18/07/2024



Le bal prévu pour le 14 juillet s'est tenu sur le parking de la salle polyvalente, organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers. De nombreux convives s'y sont retrouvés pour profiter d'un moment de convivialité.

Le samedi 13 juillet, l'amicale a offert aux invités la possibilité de se restaurer, en mettant en avant différents saveurs grâce à des stands alimentaires. Les invités ont eu l'occasion de se déhancher sur la piste de danse animée par le disco « Alegria System ». Plus tard, les spectateurs ont admiré un splendide spectacle pyrotechnique.

Jean-Christophe ALARY, président de l'amicale, adresse ses remerciements à la municipalité, aux employés municipaux, aux pompiers, aux jeunes pompiers et à tous les acteurs qui ont joué un rôle essentiel dans cette soirée exceptionnelle.

CG82

# Le 11<sup>ème</sup> rassemblement des vieilles mécaniques

La Dépêche

Publié le 25 juillet 2024



En empruntant la route menant à la Tour des Templiers, au loin, on pouvait distinguer des véhicules anciens et percevoir les vieux moteurs qui vrombissaient. Le 11<sup>ème</sup> rassemblement des anciennes mécaniques a été mis en place par Julien Burgalasse, président de l'association « Les Vieux Pistons du Brulhois », et son équipe.

Les amateurs et aguerris de ces vieilles mécaniques se sont retrouvés le samedi 20 et dimanche 21 juillet. Les organisateurs ont proposé de nombreuses animations telles qu'un concours de labour à l'ancienne, une exposition de tracteurs, de véhicules agricoles anciens, de matériel militaire et des objets liés à la résistance pendant la guerre de 39-45.

Les visiteurs ont également eu l'occasion de faire la connaissance des anciens métiers de nos ancêtres, notamment la trépineuse, le berger, le sabotier, le vannier, le sellier, le harnacheur et bien d'autres. Les enfants ont aussi pu faire un tour de manège à l'ancienne, de se promener à cheval, en calèche ou en charrette tirée par une vache.

La libération du jury du concours de labour a été un moment de rassemblement où chacun s'est montré attentif aux différents discours. Avant de partir, Julien Burgalasse a rendu hommage à Marcel Burgalasse, qui a été à la tête de cette association pendant de nombreuses années.

Un discours a captivé mon attention : celui d'Alain Alary, maire de Dunes. Cette allocution a été empreinte d'une émotion intense.

Voici un extrait : « C'est toujours un très grand plaisir pour moi d'accueillir cette manifestation, la 11<sup>ème</sup> du nom organisée par les Vieux Pistons du Brulhois sur cet

espace André Jacquet. Tous les deux ans, cette manifestation offre un visage changeant, avec de nouvelles activités, de nombreux exposants, bien-sûr avec un concept relooké, qui font la démonstration par la preuve de la qualité de ce rassemblement connu et reconnu bien au-delà des frontières de notre commune, de notre département et bien au-delà de ce point stratégique du Brulhois qui se situe à la limite de trois départements et de deux régions et qui l'espace d'un weekend est l'épicentre d'un séisme mécanique fumant et pétaradant.

Le concours de labour qui est le clou de cette première journée a regroupé une dizaine de concurrents qui faute de monter sur le podium ont fait de leur mieux et pour le moins se sont fait plaisir ; malgré tous les aléas de la vétusté du matériel, de la mécanique parfois infidèle, de la chaleur et j'en passe. Finalement, tout s'est bien terminé, l'essentiel étant bien évidemment de participer. Nous allons dans quelques instants remettre les récompenses à qui de droit, lorsque le jury aura délibéré.

Je ne pourrais pas terminer mon propos sans quelques remerciements. En premier lieu, remercier le président Julien Burgalasse et toute son équipe pour l'organisation millimétrée de cette manifestation. Remercier également tous les élus (conseillers généraux, maires, ...) qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette remise de prix. Je voudrais aussi associer à ces remerciements le « Club Lanz » qui a organisé le concours de labour, et tous les exposants quelquefois venus de loin. Remercier aussi la Communauté de communes pour son aide précieuse et bien-sûr remercier l'équipe technique du personnel municipal qui assure une partie de la logistique.

Après la remise des récompenses, il vous suffira simplement de faire un demi-tour pour déguster l'apéritif qui vous est offert gracieusement par la Mairie.

Bonne soirée à tous ».

CG82

# **Le Rugby Club du Brulhois revient sur le devant de la scène**

Le Petit Journal

Publié le 01/08/2024

Communiqué de Catherine, trésorière : le Rugby Club du Brulhois 82 revient sur le devant de la scène faisant taire la rumeur annonçant prématurément sa fin.

L'École de Rugby continue son aventure en entente avec Lauzerte et Valence. Comme à l'accoutumée, le car de ramassage sera mis à disposition des familles pour porter leurs enfants à l'entraînement chaque mercredi après-midi.

Pour tous renseignements et inscriptions :

Dimitri Delsol : 06 11 62 19 10.

Les mairies des 5 communes qui forment le Rugby Club du Brulhois 82, nous apportent un soutien sans faille, et nous les en remercions vivement, car rien ne serait possible sans elles.

La campagne d'appel aux dons se poursuit, alors soyez sympathiques et réservez à nos bénévoles un accueil bienveillant.

Les nouveaux dirigeants du club, avec à leur tête M. Mickaël Verdier et M. Francis Dalla Vecchia, repartent confiants, avec des membres enthousiastes et des joueurs gonflés à bloc.

Nous recherchons encore quelques joueurs, pour démarrer l'année sereinement en termes d'effectif.

Pour tous renseignements :

Micka Verdier : 06 73 75 33 35 ou [rcbrulhois.82@gmail.com](mailto:rcbrulhois.82@gmail.com)

RDV le 23 août pour la reprise des entraînements.

Nous n'avons pas de grandes références rugbystiques, mais notre porte est ouverte à tous les fans de ce sport.

CG82

## **De magnifiques fêtes de Dunes**

Le Petit Journal

Publié le 26/08/2024

Les fêtes du village ont été planifiées par les membres du comité des fêtes les 15, 16, 17 et 18 août.

De nombreuses personnes se sont réunies jeudi soir pour déguster un excellent repas préparé par Martial, membre du comité des fêtes. En début de soirée, ils ont pu gagner la piste de danse animée par le disco « Fashion Night ».

Le vendredi, les membres ont présenté un marché artisanal et producteur, pour le bonheur des visiteurs. Au cours de l'après-midi, le public a participé à un escape game, que ce soit en équipe ou en solo, et il était vital de réussir à résoudre les énigmes. Le soir, ils ont eu la possibilité de passer une soirée dansante animée par le « Quercy Anim' ».

Le samedi soir, marché gourmand avec de nombreux invités, suivi d'une soirée dansante animée par le disco « System Music ». Le public a pu admirer le spectacle pyrotechnique et l'embrasement de la mairie.

Sandrine, la présidente du comité des fêtes, et son équipe ont suggéré de nombreuses activités ludiques pour les enfants et les adultes, comme un escape Game, des combats médiévaux et bien d'autres encore.

Les membres du comité des fêtes tiennent à remercier chaleureusement tous les intervenants, le public, la municipalité et les agents municipaux pour cette superbe organisation. Les 4 jours de fête se sont passés dans une atmosphère familiale et conviviale.

CG82

## De magnifiques fêtes de Dunes En quelques photos



Des personnes ont assisté à un combat médiéval. Crédits : CG82



Les artificiers. Crédits : CG82



Pour se défouler sur la piste de danse, optez pour un madison. crédits : CG82

## Le vide-greniers du 18 août

Le Petit journal

Publié le 26/08/2024



Le vide-greniers programmé par le comité des fêtes s'est tenu le dimanche 18 août, à la fois dans les rues et sur la place du village.

Une trentaine d'exposants ont eu le plaisir de présenter leur marchandise. De nombreux visiteurs ont eu l'opportunité de flâner, acheter et faire des recherches.

Sous les cornières du village, une trentaine d'exposants, de visiteurs et de villageois se sont rassemblés pour déguster un apéritif. Et offert par la municipalité à midi, animé par la banda « Anonyme ».

Crédits : CG82

# Une rentrée réussie

La Dépêche

Publié le 10/09/2024



L'équipe d'enseignantes, DDM, D. Lemonnier

Depuis plusieurs jours, une équipe technique est venue remettre au goût du jour l'école Jean-Baylet de Dunes sous l'égide de la CC2R. Le plus gros chantier consistait à repeindre les classes et effectuer l'entretien des locaux. À l'issue du chantier, ce fut le tour des employés municipaux de faire les derniers aménagements en remettant le mobilier dans tout le bâtiment. Le chantier a mobilisé le personnel durant une semaine et demie, les parents d'élèves étaient ravis du résultat.

L'école est un établissement bilingue. Chaque année, pour la rentrée, le maire Alain Alary accueille les écoliers avec des viennoiseries et du jus de fruit, les parents peuvent profiter de cette matinée devant un café.

Ce lundi 2 septembre à 9 heures, les 126 écoliers ont débuté leur année scolaire dans le bien-être, mais certains d'entre deux ont dû marmonner la chanson de France Gall "Qui a eu l'idée folle d'inventer l'école, c'est ce sacré Charlemagne, sacré Charlemagne !".

Cette pensée sera fugace, l'équipe enseignante va tout mettre en œuvre afin de leur transmettre des connaissances, ils vont apprendre avec plaisir, on va leur transmettre de belles valeurs, ils vont progresser, s'épanouir dans un climat de confiance.

Les institutrices ont de nombreux projets pédagogiques.

L'école, c'est sacré, gratitude à Jules Ferry, pour l'école laïque, gratuite et obligatoire.

D. LEMONNIER

## Fier de ces deux triathlètes

La Dépêche

Publié le 19/09/2024



Le triathlon est une discipline qui consiste à enchaîner trois épreuves d'endurance dans l'ordre suivant : natation, cyclisme et course à pied.

Deux dynamiques sportifs dunois, Clément Dumontier et Julien Trocmez, ont participé à la septième édition du triathlon des cadets de Gascognen les 31 août et 1er septembre. Cet événement était organisé par le Casteljaloux Organisation Triathlon 47, accompagné du club Triathlon de Layrac sur la base de loisirs de Clarens, à Casteljaloux, dans le Lot-et-Garonne.

Ces deux athlètes dunois sont adhérents du club La Tripotes Team de Golfech, dont Julien Trocmez en est d'ailleurs le président.

Un cocorico est de rigueur ! Ils ont gagné en relais le triathlon sprint, une distance courte très prisée des triathlètes, une montée d'adrénaline pour tous ces passionnés : 750 mètres de natation, 20 km de cyclisme et 5 km de course à pied.

Pour cette épreuve, 48 équipes relais et 300 participants individuels étaient présents.

L'équipe Rhinopack by Tripotes a conquis la victoire. Elle était composée comme suit sur les trois épreuves :

- À la natation, Nicolas Bord, de Saint-Vincent ;
- Au vélo, Julien Trocmez ;
- à la course à pied, Clément Dumontier.

De nombreux spectateurs ont pu profiter de la belle compétition d'endurance et du magnifique site du lac de Clarens.

Durant le week-end, les différents formats ont drainé 1 000 participants. Une très belle prestation sportive.

Si vous souhaitez vous lancer dans l'aventure et vous entraîner, contact Internet sur : [tripotes.com](http://tripotes.com)

Crédits : correspondant de La Dépêche

# ***Il rénove des avions anciens et des véhicules***

La Dépêche

Publié le 01/10/2024



Un chantier de mise en beauté, réalisation Wilfried Monset. Photo DDM, D. Lemonnier

Wilfried Monset fut, durant de nombreuses années, carrossier peintre aéronautique et industrielle. Passionné, ayant l'envie de se lancer dans un nouveau défi professionnel, il a décidé de se mettre à son compte et lance son affaire Will'RénoV, dans le respect de la réglementation en matière de sécurité, qualité et environnement. Rigoureux, il travaille aussi bien pour les professionnels que pour des particuliers. Il vous propose de nombreuses prestations et peut venir à domicile effectuer les opérations de traitement, préparation et finition des surfaces en utilisant des procédés divers : décapage, ponçage, trempage, polissage.

## **Retouches de carrosserie**

Vous désirez vendre votre véhicule, c'est la fin de votre leasing ?

Pour la restitution du véhicule, Wilfried peut faire des retouches de carrosserie, de peinture, il peut réparer le plastique, fibre de carbone, fibre de verre et rénover les jantes aluminium, les phares blanchis par le soleil, rayures, petites bosses, tout sera pris en compte.

Pour votre plaisir, pour votre véhicule personnel, il peut également faire la pose de stickers, le repeindre avec une peinture à effet, le lustrer ou le vernir.

Wilfried a de nombreuses sollicitations ; à la demande, il prépare et peint également des pièces aéronautiques, des sous-ensembles. Il travaille notamment avec l'Association pour la sauvegarde des avions anciens de Villeneuve-sur-Lot.

Contact : [\*\*wills.renov@gmail.com\*\*](mailto:wills.renov@gmail.com) ou au 07 68 41 33 79

D. LEMONNIER

## On a dansé tout le weekend

La Dépêche

Publié le 19/11/2024



Ces journées occitanes, c'était un événement à ne pas rater ! Témoin de l'engouement pour la culture occitane, elles ont rencontré un vif succès et ont accueilli un nombreux public. Des gens de tous horizons se sont rencontrés pour faire la fête et ont apprécié ce beau programme qu'il leur a été proposé.

Le vendredi soir, les spectateurs se sont laissé bercer, envoûter par la voix de la conteuse Marie Coumes. L'après-midi du samedi, de courageux débutants sont venus découvrir les danses occitanes sous forme de stage, cela leur a permis d'entrer dans la ronde, ils se sont laissés emporter et ont partagé un moment de plaisir. Le samedi soir, amateurs, chevronnés et passionnés ont vécu un coup de cœur avec un grand bal festif, vivifiant, décoiffant, qui s'est caractérisé par une intense joie entre musiciens, chanteurs et danseurs : "Laüsa", "Castanha é vinovèl" et "Los Escampilhats" ont fait vivre intensément une expérience inattendue aux participants. Pour certains, les pieds se sont soulevés avec frénésie.

Ce festival s'est terminé en beauté avec une très belle homélie célébrée en occitan par l'abbé Jordi Passerat, un spectacle folklorique retraçant un rassemblement festif de la société paysanne de Campan (Hautes-Pyrénées)

est venu clore cet événement. On remercie la présidente du Cercle culturel, Isabelle Ducos, ainsi que tous les bénévoles pour leur dévouement, leur énergie débordante et le succès de ces journées.

Crédits : D. LEMONNIER

# 106 ans après, le devoir de mémoire continue

Le Petit Journal

Publié le 21/11/2024

Le lundi 11 novembre, Alain Alary, Maire, les élus, les porte-drapeaux, les sapeurs-pompiers du village et les habitants ont commémoré cette journée importante. Malgré les 106 années écoulées depuis, cette commémoration permet de rendre hommage à nos anciens qui se sont battus lors de la guerre 14-18 et qui resteront gravés dans nos mémoires. La signature de l'armistice à Rethondes a eu lieu le 11 novembre, marquant la fin de la Première Guerre mondiale.

Une gerbe a été déposée au monument aux Morts après la lecture par M. Alain ALARY, Maire, du message officiel de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Monsieur Jean-Louis Thieriot, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants.



## **Discours du 106<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918**

**\*\*\***

*« C'était il y a 106 ans, en 1918. À la 11<sup>ème</sup> heure du 11<sup>ème</sup> jour du 11<sup>ème</sup> mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du « cessez-le-feu ». Aux fiertés de la victoire se mêle le cortège d'ombres des « péris en terre », accompagné de ceux qui les pleurent. Ce sont ces sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 celui de tous les « morts pour la France ».*

*Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui.*

*Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance.*

*Le devoir de gratitude, c'est tout simplement se souvenir du sacrifice de ces jeunes hommes, habités des promesses de la vie, qui ont consenti à tout donner pour que la France demeure. Les épreuves qu'ils ont traversées sont inimaginables.*

*Pour nous en imprégner, laissons la parole à un témoin, le général de Castelnau. Leur vie, c'était « marcher, marcher encore, marcher quand même à demi-mort de fatigue, trempé jusqu'aux os, transi de froid ou bien épuisé de chaleur et de soif dans l'air embrasé d'une journée torride (...). Gravier la pente du terrain sous le lourd fardeau du sac, charger baïonnette au canon dans le sifflement des balles, le crépitement des mitrailleuses et le mugissement des obus. Combattre le jour, combattre la nuit, veiller toujours ; mourir obscurément dans le sillon d'un labour ».*

*Le devoir de lucidité, c'est de ne pas oublier que 21 ans après que les canons se fussent tus, il a fallu reprendre les armes en 1939. La conjonction de la lâcheté et de l'aveuglement ont transformé la « der des der » en « armistice de vingt ans » pour reprendre les mots du maréchal Foch.*

*À l'heure où la tragédie de la guerre a fait son grand retour en Europe, à l'heure où certaines puissances remettent en cause tous les fondements de l'ordre et du droit international, ceux de 14 et ceux de toutes les guerres nous murmurent de continuer à défendre la paix.*

*Le devoir d'espérance, c'est de ne jamais douter des ressources de la France pour venir à bout des défis qui se présentent à elle. La guerre change de visage, mais de génération en génération, les soldats de France demeurent animés de la même volonté de défendre l'honneur et la patrie.*

*En cette année du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération, souvenons-nous des soldats du commando Kieffer qui ont foulé les plages de Normandie le 6 juin 1944 ; souvenons-nous des soldats de la 1<sup>ère</sup> armée de Lattre qui ont débarqué*

*en Provence ; de ceux de la 2<sup>ème</sup> division blindée du général Leclerc qui depuis le désert, à Kouffra, sont remontés jusqu'à Strasbourg pour la libérer et accomplir leur serment ; souvenons-nous des héros de la résistance intérieure, mais aussi du calvaire des incorporés de force d'Alsace-Moselle, souvenons-nous du courage des parachutistes de Dien Bien Phu, de celui des soldats qui se battent en opération extérieure et notamment ceux du Liban qui y défendent la paix depuis 1978 : comment ne pas voir que ces combattants ressemblent comme des frères aux Poilus de 1914 ?*

*Au fil de notre histoire, les soldats morts pour la France, ceux tombés pour le service de la Nation, ou pour le service de la République nous disent les pérennités françaises. Toujours, nos armées sont là pour accomplir la mission.*

*C'est pourquoi, réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants.*

*Vive la République !*

*Et vive la France ! »*

En cette journée de souvenir, la population, les anciens combattants et les élèves de l'école se sont affirmés comme des « sentinelles des vivants », veillant à préserver la paix et à perpétuer les enseignements de l'Histoire.

La cérémonie s'est conclue dans une ambiance solennelle et empreinte de gratitude envers tous ceux qui, à travers les générations, ont défendu l'honneur de la France.

Crédits : CG82

## **Le comité des fêtes a suggéré deux ambiances**

Le Petit Journal

Publié le 05/12/2024



Au complexe sportif au pôle Sud-Ouest, le dimanche 1er décembre, une quarantaine d'exposants ont participé au marché de Noël et à la bourse aux jouets organisée par le comité des fêtes. Le maquillage et le manège font partie des activités suggérées par les membres du comité des fêtes pour les enfants et les adultes. On pouvait se régaler avec du chocolat chaud et des bonbons au chocolat sur le stand de l'Association des Parents d'Élèves. De cette façon, les visiteurs pouvaient immortaliser ce bonhomme, arborant une barbe blanche et un costume rouge appelé « le père Noël ». La magie de Noël a été un succès pour les adultes et les enfants. En descendant les escaliers, les visiteurs avaient la chance de confectionner des cadeaux de Noël en donnant une nouvelle vie aux jouets proposés par les exposants. Une exposition de peinture présentée par le club de peinture du village a été visible par les visiteurs sur l'estrade de la salle. Les membres souhaitent remercier chaleureusement tous les exposants et tous les acteurs qui ont participé au succès de cet événement. Le déroulement de cette journée s'est fait dans une ambiance conviviale et familiale. Le samedi 25 janvier, les membres ont programmé de se retrouver pour assister au spectacle de magie, de mentalisme et d'hypnose avec Thierry Geoffre.

CG82

# **L'assemblée générale des Vieux Pistons du Brulhois**

Le Petit Journal

Publié le 16/12/2024



80 adhérents et sympathisants se sont réunis le samedi 7 décembre à la salle des Bleuets du complexe sportif du pôle Sud-Ouest du village pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de leur Association des Vieux Pistons du Brulhois. En 2024, l'Association a proposé deux sorties.

La visite du Musée du Patrimoine Agricole et Automobile de Salviac le 28 avril 2024. Durant cette journée dans le Quercy, les adhérents ont visité ce musée de 6 000 m<sup>2</sup> qui compte plus de 250 tracteurs, 150 voitures utilitaires, 200 deux roues et des milliers de pièces et d'objets du quotidien de la vie passée. L'après-midi s'est poursuivie avec une visite-dégustation au Domaine de Lasfargues, producteur de vins, de noix et de truffes.

A l'occasion du passage du Tour de France à Agen, l'Association a organisé une exposition de tracteurs et de machines agricoles sur le tracé du Tour de France, à Calignac le 12 juillet dernier.

Mais le temps fort de cette année 2024 reste la Fête traditionnelle qui s'est tenue sur le site de la Tour des Templiers à Dunes les 20 et 21 juillet. Si le temps a joué les perturbateurs durant le week-end, la fréquentation a été importante. A côté des traditionnels tracteurs, machines agricoles, véhicules militaires et des vieux métiers (lieuse et battage à l'ancienne du blé, alambic, trépigneuse, forgeron, fabricant de balais ...), des nouveautés sont venues compléter

l'exposition : de nouveaux véhicules militaires 39-45 avec une chenillette Lorraine 37, un canon Flak ; un tracteur pulling ; une mini-ferme ; un boulanger ; des miniatures d'objets anciens, d'animaux et de voitures ; des balades en calèches et en charreton tiré par une vache ; le Conservatoire des métiers d'autrefois de Donzac....

Les nombreuses voitures de collection et motos anciennes ont animé ces deux journées. Le traditionnel Concours de Labour à l'ancienne du Club Lanz a permis au gagnant Daniel Polès, adhérent de l'association à participer à la finale nationale à Sélestat (Bas-Rhin) où il s'est distingué en obtenant la 2ème place. Plus de 1 000 repas ont été servis sur le site durant les deux journées et plus de 50 bénévoles ont assuré la préparation, le déroulement et l'après Fête. Par ailleurs, les adhérents ont représenté l'association en exposant du matériel sur différentes fêtes régionales : la Fête de Saint-Aureil, de Lagardère, de Longages et à Lectoure pour la Fête de la Saint-Martin.

Toute l'équipe est d'ores et déjà tournée vers 2025 pour organiser la traditionnelle balade des Vieilles Mécaniques le 7 juin 2025.

À la fin de cette assemblée, la municipalité a servi le verre de l'amitié. Les adhérents et sympathisants ont pris place pour profiter d'un délicieux repas préparé par le traiteur « La Table du Brulhois ». La soirée s'est déroulée dans une ambiance familiale et conviviale.

CG82



# Smeecom

moyenne Garonne

## JETONS MOINS TRIONS MIEUX

Brèves de fin d'année 2024

## Le tri des déchets alimentaires progresse

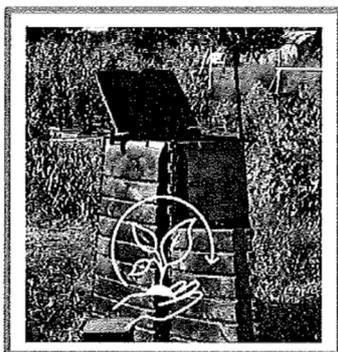
La loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose depuis le 1er janvier 2024 le tri à la source des déchets alimentaires pour les valoriser en compost  ou en biogaz .

Il s'agit d'une véritable opportunité pour réduire le poids de nos ordures ménagères. En effet, les déchets alimentaires représentent 40 % de notre poubelle grise soit près de 3 000 tonnes à l'échelle du syndicat. En outre, mettre en œuvre le tri à la source de ces biodéchets permet de capter leur valeur agronomique et énergétique dans une logique d'économie circulaire et, sur un plan financier, de limiter la hausse des coûts du service public de collecte des déchets.

### 1 2 3 solutions pour les ménages

Selon le type d'habitat, **compostage individuel en bac**, **compostage partagé** ou **collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)** sont les trois solutions proposées par le Smeecom aux ménages pour répondre à ces enjeux, en plus des pratiques traditionnelles (poules, compostage en tas, etc.).

#### 1 Déploiement du compostage individuel en bac



##### Pour qui ?

Pour tous les ménages disposant d'un **espace extérieur privatif** et jetant encore des déchets alimentaires à la poubelle.



##### Quel accompagnement du Smeecom ?

Dotation **gratuite** d'un **kit de compostage** ( un composteur + un seau + un guide de compostage) **lors d'une session de formation** de 45 minutes en lieu public. Un seul kit par foyer tous les dix ans.

**Quand ?** Maintenant ! Notre premier planning comporte 198 sessions de formation et s'étale sur 57 jours jusqu'à février 2025.

A partir du **printemps 2025**, des sessions seront proposées le samedi dans les communes les plus denses.

**Comment ?** Pour consulter nos dates de sessions et vous inscrire : [www.smeecom-moyennegaronne.fr](http://www.smeecom-moyennegaronne.fr) ou au 05 63 29 09 97.

#### 2 Déploiement du compostage partagé



Site de Belbèze

##### Pour qui ?

Pour les habitants **SANS espace extérieur privatif** dans les communes d'**Auvillar, Bardigues, Beaumont-de-Lomagne, Castelsagrat, Clermont-Soubiran, Donzac, Dunes, Faudoas, Golfech, Lacour, Lamagistère, Lamothe-Cumont, Larrazet, Le Pin, Pommevic, Malause, Mansonville, Marsac, Maubec, Montaignu-de-Quercy, Montjoi, Roquecor, Saint-Amans-du-Pech, Saint-Antoine, Saint-Michel, Saint-Paul-d'Espis, Sérignac et Vigueron** et désireux de s'inscrire dans un projet de compostage partagé.



##### Quand ?

A partir de 2025 sauf pour Belbèze, Lacour et Malause déjà opérationnels.

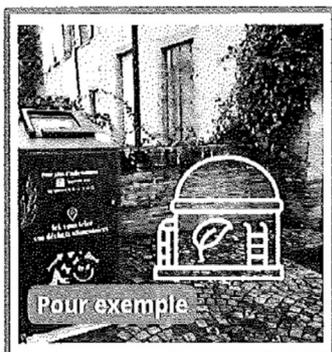
### Comment ?

Un site de **compostage partagé** est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants ainsi qu'une coopération entre les partenaires; Le suivi du site de compostage est assuré par des apporteurs volontaires, **les Référents de Site**, encadré par le Smeem moyenne Garonne pour les principales opérations.

Pour vous inscrire sur un site de compostage partagé ou devenir Référent de Site : [www.smeem-moyennegaronne.fr](http://www.smeem-moyennegaronne.fr) ou 05 63 29 09 97

3

### Collecte des déchets alimentaires en Point d'Apport Volontaire



#### Pour qui ?

Pour tous les habitants SANS espace extérieur privatif à Auvillar, Beaumont-de-Lomagne, Donzac, Dunes, Espalais, Golfech, Lamagistère, Larrazet, Lavit, Pommevic, Malause et Sérignac. vous pourrez déposer vos déchets alimentaires dans des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) qui seront installés à compter de janvier 2025.

Quand ? A partir de janvier 2025.

#### Comment ?

Ces déchets seront collectés par un camion équipé d'un hayon, nous permettant de remplacer chaque bac plein par un bac propre et désinfecté. Ils seront ensuite acheminés au méthaniseur de Le Pin où ils seront transformés en biogaz et en engrais naturel.

Nous vous informerons début janvier de la localisation de ces nouveaux points d'Apport Volontaire ainsi que des dates et lieux de retrait du seau qui vous permettra de stocker vos déchets alimentaires et les transporter jusqu'au P.A.V..



## Des avancées du côté des éco-organismes



Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers peuvent déposer chez les professionnels de l'automobile disposant d'une surface de vente supérieure à 250 m<sup>2</sup> jusqu'à **huit pneus usagés par an sans obligation d'achat**, conformément à l'article R 541-160 du code de l'environnement.

Pour plus d'informations : [www.aliapur.fr](http://www.aliapur.fr)

Depuis le 1er janvier 2023, vous pouvez donner une **seconde vie à vos jouets, objets de bricolage et de jardinage et vos articles de décoration textile.**

Comment ? Grâce à deux nouvelles filières de réemploi et de recyclage nationales gérées par Ecomaison, éco-organisme agréé par l'Etat.



En pratique, **trois solutions s'offrent à vous** : 1. Donnez-les à des structures de l'économie sociale et solidaire type ressourceries. 2. Déposez-les dans des enseignes de jouets, de bricolage et jardinage ou de décoration. 3. Déposez-les en déchèterie, des contenants spécifiques sont à votre disposition.

Suivez notre actualité  
sur notre site internet  
et notre page facebook



SMEEM Moyenne-Garonne - 205, route des deux ponts - 82340 Auvillar - Tél. : 05 63 29 09 97

E-mail : [contact@smeem-moyennegaronne.fr](mailto:contact@smeem-moyennegaronne.fr) - Site internet : [www.smeem-moyennegaronne.fr](http://www.smeem-moyennegaronne.fr)



# Langue des chats

## Bulletin automne 2024



@lesamisdeschatsroquecorAssociation loi 1901 no. : W821000447

**[www.les-amis-des-chats.com](http://www.les-amis-des-chats.com)**

### QUELQUES CHANGEMENTS DANS L'ASSOCIATION

- \* Un grand merci à Yolande Bishop, fondatrice des Amis des chats et présidente pendant 24 ans !  
Bienvenue à Annick Thompson qui prend la relève !
- \* L'objectif de l'association, lui n'a pas changé : contribuer à améliorer le bien être des chats errants. Un contrôle humain avec le programme PSIR « Piéger Stériliser Identifier Relâcher ». Le formulaire devra être validé par les mairies afin de quantifier et rendre plus lisible le travail effectué par les bénévoles pour la stérilisation des chats.
- \* Une nouvelle façon de collecter des dons par helloasso et vous recevrez immédiatement votre reçu fiscal, en suivant le lien [Faire un don \(helloasso.com\)](http://Faire un don (helloasso.com))

### NOTRE TRADITIONNEL CALENDRIER 2025 EST EN VENTE



Acheter le calendrier c'est permettre plus de stérilisations et identifications de chats errants et donc de les protéger par le statut de chats libres.

Merci à Jane pour cette mise en page de nos amis félins !

Au prix de 8€ (+ frais de port), en vente dès maintenant dans nos boutiques bazar de Roquecor et de Lauzerte.

En ligne sur [www.les-amis-des-chats.com](http://www.les-amis-des-chats.com)

Aussi sur helloasso lien et QR code ci dessous  
<https://www.helloasso.com/associations/association-les-amis-des-chats/boutiques/calendrier-2025>



Ou en complétant le formulaire joint à ce bulletin.

### APPEL A TOUTES BONNES VOLONTES !

Chacun choisit de s'engager en fonction de ses disponibilités et de ses envies ! votre participation est précieuse et indispensable pour la pérennité de notre action. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous serez toujours les bienvenus !

## NOUVELLE BOUTIQUE DE LAUZERTE

La nouvelle boutique 6 Rue de la mairie vous accueille depuis le mois de mai avec toujours autant de trésors à petits prix. Bijoux, bibelots, vêtements, petits meubles et livres, dvd, jouets à l'étage.

Félicitations à Lenny et Janet pour la superbe déco. Merci à tous les bénévoles des boutiques.

**CHAQUE ACHAT AIDE UN CHAT !**

**Nos heures d'ouverture**

**LAUZERTE** : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 15H à 17H

Samedi de 10H à 12H30

**ROQUECOR** : mercredi de 14H à 16H

Samedi / Dimanche de 10H à 12H30



## ZOE : UNE MECHANTE FARCE !



Cette petite minette âgée de quelques mois s'est retrouvée enfermée dans la boutique de Lauzerte, sans nul doute contre son gré...

Heureusement une personne bienveillante a contacté l'association et Zoé a pu être délivrée. Une belle frayeur pour ce chaton qui a l'air bien zen à présent, regardez plutôt la photo...

Merci à Elisabeth pour l'avoir prise sous son aile...

Merci d'envoyer mes calendriers à .....€ chacun  
PAR LA POSTE: 12€ EN FRANCE MÉTROPOLITAINE / 16€ RESTE DE L'EUROPE

Nom..... No. of calendriers.....

Adresse.....

.....Code postal.....

Ville/Village.....

Téléphone .....

Email.....

Merci d'envoyer ce formulaire par courrier à  
**Les amis des chats (Calendrier)**  
82150 Roquecor  
avec votre chèque à l'ordre de "Les amis des chats"

OU par courriel à [tresoriere.ladc@gmail.com](mailto:tresoriere.ladc@gmail.com)  
et votre virement bancaire destinataire  
**Association Les amis des chats**

motif Calendrier IBAN FR76 1120 6201 3575 2681 9200 751

Association loi 1901 no. : W821100447

Suivre et soutenir Les amis des chats

@lesamisdeschatsroquecor

[www.les-amis-des-chats.com](http://www.les-amis-des-chats.com)

# Les Amis des Chats



## Pourquoi faire stériliser votre chat ou chatte?

- Moins de chatons abandonnés
- Moins de risque de tumeurs mammaires et d'infections utérines
- Pas de portée non désirée
- Moins de marquage urinaire
- Moins de bagarres et de transmission des maladies graves voire mortelles pour les chats
- Un chat plus câlin qui reste à la maison



**Demandez conseil à votre vétérinaire - il vous expliquera les avantages de la stérilisation pour votre chat.**

## Aider les chats avec Les Amis Des Chats

Nous avons un système de « **Bons de stérilisation** » afin d'aider les propriétaires aux moyens modestes à faire stériliser leur chat.

**Pour tout renseignement sur la zone d'attribution des Bons et les critères à remplir pour en obtenir et pour télécharger un formulaire de demande, visiter notre site internet.**

**Une chatte peut faire deux portées par an. Si elle n'est pas stérilisée, elle et ses chatons feront 32 chatons en seulement 12 mois !**

S'il y a des chats errants ou libres où vous habitez, nous pouvons éventuellement vous aider.

Nous n'enlevons pas ces chats de leur territoire ; cela provoque la colonisation de l'endroit par d'autres chats donc un retour à la situation initiale.

Nous organisons des programmes

« **Piéger-Stériliser-Identifier-Relâcher** » (PSIR) : Les chats libres sont attrapés, stérilisés, identifiés et remis où ils habitent. La stérilisation est le moyen le plus humain pour limiter la population de chats. Ainsi, les groupes de chats libres sont moins nombreux, en bonne santé avec moins de bagarres et de dégradations.

**Pour des renseignements sur notre programme PSIR, visitez notre site internet.**

Contactez l'association Les amis des chats :

[www.les-amis-des-chats.com](http://www.les-amis-des-chats.com)

« Les amis des chats »

Le Bourg, 82150 Roquecor



**Notre travail associatif n'est financé que par des dons et subventions. Nous avons besoin de votre soutien pour que nous puissions continuer d'aider les chats. Merci.**

534.24

Association loi 1901 n° 031 9821000467

SIRET : 502 064 608 00016, APE : 9499Z





***Pages récréatives***  
***Nombres croisés***

	1	2	3	4	5	6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						

#### HORIZONTALEMENT

- I. Nombre de cases sur un plateau de Scrabble. Il n'existe plus de départements français à partir de ce numéro.
- II. Année de la mort du Roi-Soleil.
- III. Année de la catastrophe de Fukushima.
- IV. Année du Grand incendie de Rome, attribué à Néron. Somme des 4 premiers nombres impairs.
- V. Département des Alpes-Maritimes. Nombre d'années pour noces d'albâtre.
- VI. Nombre de cordes sur une harpe de concert. Isotope de l'uranium utilisé dans les centrales nucléaires.

#### VERTICALEMENT

1. Multiple de 128.
2. Un âge fatal à beaucoup de stars du rock. Un modèle de chez Peugeot.
3. Puissance neuvième de 2.
4. Le bon numéro pour une paire de jeans.
5. Année de la mort de Molière.
6. Appel d'urgence aux États-Unis. La limitation à 90 km/h, ça fait combien en *miles per hour*, pour les Américains ?

## Pages récréatives

### Anagrammes

### Fleurs

			S	T	I	P	U	L	E	-	▶						
			O	U	T	I	L	L	E	E	-	▶					
		D	O	U	C	H	I	E	R	E	-	▶					
		S	C	E	N	A	R	I	O	S	-	▶					
		O	L	I	V	E	T	T	E	S	-	▶					
		J	U	C	H	A	I	E	N	T	-	▶					
L	A	V	A	N	D	I	E	R	E	-	▶						

RETIREZ UNE LETTRE D'UN MOT DE LA GRILLE DE GAUCHE ET REPORTEZ DANS LA GRILLE DE DROITE UNE ANAGRAMME FORMÉE DES LETTRES RESTANTES ET DÉSIGNANT LE NOM D'UNE FLEUR.

### Noms de pays

			R	E	L	A	I	S	▶						
S	A	L	U	T	A	I	R	E	▶						
		G	A	L	E	R	I	E	▶						
		L	I	B	R	E	S	▶							
		M	A	N	I	E	R	E	▶						
		C	A	I	R	O	T	E	▶						
			C	H	I	E	N	▶							
A	U	M	O	N	I	E	R	▶							
			P	R	O	U	E	▶							

REPORTEZ DANS LA GRILLE DE DROITE DES NOMS DE PAYS FORMÉS À PARTIR DES ANAGRAMMES DE LA GRILLE DE DROITE, ET PARVENEZ À FORMER LE NOM D'UN DIZIÈME PAYS DANS LA COLONNE INDICUÉE.

## ***Rubrique des Administrés***

***Cette page est la vôtre***

Inscrivez ici vos doléances, vos suggestions.

Elles seront toujours bien accueillies et considérées.

Remettez-les au secrétariat de Mairie.

Nom :

Prénom :

***Dunes vue du ciel...***



